

Notre blog : <http://bio-gardins.over-blog.com/>
Notre site : <http://bio-gardins.fr/>

BIO - GARDINS

parution aléatoire
Rédaction : Membres du bureau

Association loi 1901 - Bulletin d'information réservé aux adhérents
Mairie de Merville - 59660 MERVILLE

Numéro 42



Au printemps, les 'nids' d'araignées donnent des centaines de petites araignées. si vous les avez observés, vous avez constaté qu'elles mangent très vite (environ un mois) des petits moucherons. au début de l'été, elles ont grandi et ce sont des centaines de mouches et moustiques qui seront dévorés. arrivés en ce début d'automne, elles sont devenues 'grandes' et tissent des toiles qui dépassent parfois le mètre carré, piégeant les 'cousins' et autres grands insectes.

Bien sur, pour observer tout cela, il faut avoir laissé un coin de son jardin en friche !



Photo : Louise Adonel



Pour observer
Des araignées,
Et bien d'autres
choses, comme
les insectes
des photos de
droite,
Venez-y !



Ces chenilles noires donneront le magnifiques Paon du jour. Elles vivent en grand groupe (plusieurs centaines d'individus) et sont voraces ! Mais elles mangent principalement des orties.

Si leurs amas laissent des paquets de filaments blancs peu agréables à la vue, ne les éliminez pas, ils sont une belle source de nourriture pour bien d'autres animaux.

C'est pour ces chenilles aussi qu'il est important de laisser un morceau de votre terrain ou jardin en friche. Et qu'il est encore plus important de ne JAMAIS couper ce petit morceau de friche. De nombreuses larves d'insectes vivent dans les plantes pendant l'hiver, couper votre friche en automne pour 'faire propre' serait une erreur !!!

Pour autant, pas besoin de laisser plus d'une dizaine de mètres carrés pour multiplier la biodiversité de votre terrain.



Photo : Daniel boilly



Un escargot trouve refuge dans une plante urticante. Exemple simple d'interaction et de vie dans un milieu naturel. Seul le jardin naturel permet d'observer tout cela.

9 octobre 2015, 15 heures : sortie nature : inventaire naturaliste.

L'Aubépine

Arbuste autrefois très commun, l'Aubépine est une plante locale. Elle fut longtemps utilisée pour construire des haies. Elle résiste bien à la taille, ne pousse pas très haut. Ses épines et sa densité aident à former une barrière naturelle et sont plus efficaces que les fils barbelés pour clôturer un terrain.

Elle ne dépasse que rarement 5 mètres de haut et fait partie de la famille des Malacées (comme les pommiers, les poiriers), ses fleurs blanches arrivent début mai et annoncent souvent le début de la belle saison. Ses petits fruits, appelés cenelles apparaissent après les fleurs. Ils sont généralement rouge à maturité, mais ils peuvent aussi être noir. Les feuilles d'aubépine sont brillantes et peuvent avoir une forme et une taille variable en fonction du climat et de l'environnement. Il existe 9 variétés d'Aubépine dans notre région. Nous parlons ici de l'Aubépine à 1 style ou Aubépine monogyne. Une des variétés les plus répandues.

L'Aubépine est une plante utilisée en phytothérapie. Ses propriétés sont nombreuses et certains usages sont anciens et étayés par des études scientifiques récentes. Le traitement de l'hypertension est de ceux là. Cet arbuste est utilisé pour améliorer la santé du système circulatoire, traiter l'angine de poitrine, l'hypertension artérielle, l'insuffisance cardiaque congestive et l'arythmie cardiaque, L'aubépine est très appréciée en Europe où on la considère comme un traitement sûr et efficace pour les premiers stades des maladie cardiaques. Elle a aussi des effets apaisants, peut favoriser l'endormissement ou apporter un plus dans le traitement du stress.

La plupart de ces actions sont obtenues grâce aux infusions des fleurs ou des baies. Les feuilles semblent moins utilisées. Un aspect méconnu de la plante est son action en usage externe, en gargarisme plus précisément, pour traiter une angine par exemple.

L'Aubépine est donc une plante pleine de ressources, locale et qui mérite bien d'être entretenue quand on dispose de pieds vivants puisque cette plante emblématique du bocage est interdite (l'arrêté du 12/08/1994, pris en application de l'article L 251-8 du Code Rural, interdit le semis et la plantation pour l'aubépine non greffée).



De haut en bas :
Piéride
Bourdon
Vulcain
Leste vert
Tircis

Photos :
Yannick Adonnel

Cotisation : 6€ par an/personne

Notre mail : contact@bio-gardins.fr

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION **BIO-GARDINS**

NOM prénom : _____

ADRESSE : _____

E-MAIL : _____

Pour recevoir nos informations par E-mail.

